



N° SP_2019_02_003

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 FÉVRIER 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

1ERE COMMISSION

SERVICE : Pôle Collèges - Patrimoine départemental/Direction Bâtiments

OBJET : Budget d'investissement et de fonctionnement en matière de bâtiments départementaux (hors collèges)

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGÉ, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à Mme ACHARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

La présente délibération a pour objet de soumettre des propositions relatives aux opérations de construction, d'aménagement et de maintenance du patrimoine bâti départemental hors collèges.

Ces propositions portent sur :

- les programmes d'investissement,
- les dépenses et recettes annuelles de fonctionnement.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses	5 155 000 €	9 240 000 €		1 076 500 €
Recettes		960 000 €		427 000 €

RAPPORT

Dans le cadre du budget primitif 2019, les propositions en matière de bâtiments départementaux (hors collèges) se traduiraient par les inscriptions budgétaires suivantes :

- en investissement, une dépense de 9 240 000 € et une recette de 960 000 € ;
- en fonctionnement, une dépense de 1 076 500 € et une recette de 427 000 €.

I – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

1. Bâtiments des services administratifs départementaux

➔ Votées dans le cadre du BP 2018, plusieurs opérations importantes de ce programme, concernant les Maisons du département (MDD) et leurs antennes, sont engagées à ce jour :

- Sites d'Ambazac et de Nexon

Les consultations des entreprises pour l'extension des bâtiments actuels afin de regrouper les MDD techniques et sociales sont en cours pour permettre un démarrage des travaux en milieu d'année.

- Site social de Saint-Yrieix-la-Perche

Les travaux pour l'opération de réaménagement des espaces d'accueil et bureaux, avec création d'une nouvelle salle de réunion, doivent être réalisés durant le premier semestre 2019.

- Sites sociaux Val d'Aurence et Coty sur Limoges

Le programme de travaux prévoit l'extension des locaux existants du site l'Aurence pour répondre aux besoins du quartier conformément à votre délibération du 21 juin 2018. Le service PMI sera maintenu sur le site de Coty plus facilement accessible. La consultation de maîtrise d'œuvre est engagée pour permettre la réalisation des études de conception durant l'année 2019.

- Sites du Val-d'Issoire et d'Oradour-sur-Vayres

Les études se poursuivent afin de mutualiser également les sites techniques et sociaux. Pour le site d'Oradour-sur-Vayres, une acquisition de terrain serait nécessaire ; les négociations sont en cours.

➔ Pour l'année 2019, il est proposé d'inscrire un nouveau programme annuel de travaux divers d'amélioration et de maintenance dont la liste des opérations est proposée en annexe 1 pour un montant global d'autorisation de programme de 550 000 €.

En complément, il conviendrait d'inscrire également les 4 opérations spécifiques suivantes :

- le site social implanté dans le quartier de la Bastide à Limoges

Le Département occupe, pour ses services sociaux de ce secteur, des appartements dans un immeuble collectif appartenant à Limoges Habitat au 46 rue Camille Pissarro.

Dans le cadre du plan de rénovation urbaine du quartier, Limoges Habitat lance très prochainement des travaux lourds de résidentialisation de cet immeuble avec création d'un nouvel ascenseur dans la cage d'escalier.

L'importance des travaux, leur situation, et les nuisances apportées ne permettent pas, pour des conditions évidentes d'accueil, de travail, et de sécurité des usagers, de maintenir ce service dans ces lieux.

Des propositions de relogement par Limoges Habitat sont à l'étude.

Dans le cas où celles-ci seraient insatisfaisantes, une solution temporaire par mise en place de bâtiments modulaires devra être envisagée rapidement. Pour ce faire, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme de 500 000 € pour pouvoir acquérir ou louer ce type d'équipement qui pourrait être implanté transitoirement sur le site du collège Ronsard, à proximité du bâtiment des logements de fonction indépendant de l'externat. Au besoin, des études préalables à la construction sur ce site d'un futur bâtiment pouvant accueillir ce service doivent également pouvoir être engagées très rapidement.

- Le chenil du Mas du Loup

Du fait de la vétusté des ouvrages, la Société protectrice des animaux, gestionnaire du site départemental, envisage d'effectuer la réfection des toitures amiantées des boxes par la mise en place de couverture en bac acier pour un montant de travaux d'environ 50 000 € HT. Conformément à la convention de gestion établie entre le Département et cette société fixant un cofinancement à hauteur de 50 % de ces investissements, il est proposé l'inscription de la participation départementale d'un montant de 25 000 €.

- Le site du Chinchauvaud

Le Département était en recherche de terrain à proximité du site du Chinchauvaud pour répondre à une problématique de stationnement des futurs usagers de ce site.

L'opportunité de vente d'une parcelle d'environ 800 m², jouxtant la propriété départementale, a été saisie par le Département pour un coût d'acquisition (frais compris) de 180 000 €. Il est proposé d'inscrire une autorisation de programme à hauteur de ce montant.

- Le garage départemental et magasin

Les travaux de réfection du bâtiment administratif (bureaux et vestiaires) avec désamiantage des sols et amélioration du câblage informatique sont en cours. Il est également nécessaire de modifier les équipements de sécurité et de distribution des armoires électriques.

Les études pour la réfection de la toiture du bâtiment principal à usage de garage comprenant l'implantation des panneaux photovoltaïques sont engagées. Les principes de réalisation de cette installation feront l'objet d'un rapport spécifique en Commission permanente.

Par ailleurs, la consultation des entreprises pour la réfection des réseaux enterrés d'eau potable est lancée pour un démarrage des travaux au second trimestre. Dans ce cadre, il est également proposé de rénover et de renforcer les réseaux électriques d'éclairages extérieurs et des systèmes de contrôle de gestion des accès et de surveillance du site pour un montant d'autorisation de programme complémentaire de 125 000 €.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces programmes d'opérations sur les bâtiments accueillant des services départementaux, il est proposé l'inscription de crédits de paiement de **1 680 000 €** pour couvrir les dépenses à venir sur cet exercice.

2. Bâtiments à vocation culturelle ou sportive

- Château de Châluet : programme de mise en valeur du site

La réalisation des travaux portant sur la réfection des murs de la cour intérieure du château-haut est achevée. Une campagne complémentaire d'élagage et d'abattage, dans l'objectif de sécurisation des circuits de visite du public, est en cours.

Pour l'élaboration d'un plan de développement touristique de ce site, il a été décidé de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études préalables de faisabilité, d'opportunité et des propositions d'aménagement qui vous seront présentées courant 2019.

Sur ces 2 volets, il est proposé d'inscrire **120 000 €** en crédits de paiement au titre de cet exercice. Une recette d'environ 80 000 € est attendue de la part de l'Etat.

- Musée de Rochechouart – aménagements intérieurs

Le plan pluriannuel de rénovation des façades a été achevé en 2018 ; les derniers travaux de finition et le solde des marchés seront effectués cette année.

Pour parfaire ce vaste programme de travaux, et en accord avec la DRAC, les études et travaux complémentaires de réfection du pont-levis, de reprise d'un mur mitoyen, de mise en valeur du porche de l'entrée et de la cour intérieure seront également cofinancés sur cette opération dans la limite de l'autorisation de programme inscrite de 3 650 000 €.

Par ailleurs, est actuellement en cours la consultation de maîtrise d'œuvre pour, d'une part, la création d'une réserve d'œuvres au 1^{er} étage du musée, l'aménagement des sous-sols de l'ex-préfecture comme lieu de stockage de matériels divers, et d'autre part, l'aménagement au rez-de-chaussée de locaux pour l'accueil des groupes de visiteurs et l'optimisation des installations techniques du musée (vidéo surveillance, chauffage, ventilation et sécurité incendie). Pour évaluer les besoins de conservation des œuvres tant en quantité qu'en qualité, il a été fait appel au cabinet Futur Antérieur, spécialiste en conservation muséale.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces actions sur le site de Rochechouart, il y a lieu d'inscrire **250 000 €** en dépenses et **30 000 €** en recettes sur le présent exercice.

- Archives départementales : programme d'agrandissement et de restructuration

Suite à la réalisation des extensions, les travaux de réfection de l'ensemble des façades et d'aménagement des locaux administratifs et techniques réservés au personnel se poursuivent. Les espaces d'accueil et la salle de lecture rénovée sont de nouveau accessibles au public.

Les phases de transfert des archives vont pouvoir débuter pour permettre la poursuite des travaux de rénovation intérieure des anciens magasins. Ces phases de transfert consisteront à dépoussiérer les dossiers et documents d'archives, les transférer vers leurs nouveaux magasins et également à nettoyer, démonter, stocker transitoirement et remonter les étagères métalliques existantes pour réemploi.

Ces prestations seront confiées, sous contrôle de la Direction des Archives, à des sociétés privées.

Pour leurs réalisations et la prise en compte des révisions de prix pour l'ensemble du projet, il est proposé de compléter l'autorisation de programme de 600 000 € et également d'inscrire, sur cet exercice, une dépense de **3 200 000 €** en crédits de paiement et **800 000 €** en recettes.

- Centre de la mémoire : reconfiguration des espaces d'accueil et d'exposition permanente

Au regard de la complexité et des enjeux de ce projet, un comité scientifique a été constitué et réuni en novembre pour participer à la désignation du cabinet chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le Cabinet DANGLES (Paris) a été retenu. L'année 2019 va donc être consacrée à l'élaboration du programme scénographique, à sa validation puis au lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre. Une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 250 000 € est nécessaire pour poursuivre les études de cette opération assortie de **100 000 €** en crédits de paiement.

- Construction d'une salle d'athlétisme couverte

Les études de programmation de ce nouvel équipement, engagées au dernier trimestre 2018, font l'objet d'un rapport spécifique. L'année 2019 sera consacrée à l'achèvement du programme technique de l'opération et au lancement du concours d'architecture et de maîtrise d'œuvre.

Pour cette opération importante, il est proposé, dans un premier temps, l'inscription d'une autorisation de programme d'études à hauteur de 2 500 000 € et d'un crédit de paiement sur cet exercice de **400 000 €**.

- Programme d'aménagements divers et de maintenance sur les sites culturels et sportifs

Dans le cadre du programme 2018, des opérations votées doivent être mises en œuvre durant cette année :

- réalisation de l'accessibilité pour handicapés de l'Espace Noriac par la mise en place d'un ascenseur dans la cage d'escalier. Parallèlement, cette opération nécessitant d'interrompre le fonctionnement de l'activité, des travaux de rénovation des deux halls d'accueil seront effectués pour un achèvement complet prévu à l'été 2020 ;
- début des travaux d'aménagement d'un espace de travail partagé ou espace de coworking pour les comités départementaux sportifs sur CHEOPS ;
- amélioration de l'accès pour handicapés entre le village martyr et le Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane ; compte tenu des contraintes d'insertion dans ce site, un ajustement de l'autorisation de programme 2018 à hauteur de 70 000 € est nécessaire pour poursuivre cette opération.

Pour ce nouvel exercice, un programme d'opérations nouvelles pourrait être engagé, pour un montant d'autorisation de programme de 300 000 € :

CHEOPS :

- réfection des 2 grandes salles de formation avec amélioration des conditions climatiques et de qualité de l'air (90 000 €) ;
- reprise des cheminements piétons en extrémité du bâtiment hébergement (30 000 €) ;
- étude de réfection des toitures en ardoise et des terrasses (50 000 €) ;

Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne :

- réfection de l'éclairage des magasins (50 000 €) ;
- maintenance du bardage et de la signalétique extérieure (15 000 €) ;

Châluçet :

- divers travaux de protection, de mise en sécurité ou de maintenance des circuits de visite (50 000 €) ;

Autres sites :

- provision pour travaux de maintenance ou de conformité (15 000 €).

Au titre de ce programme, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de **960 000 €**.

3. Bâtiments à vocation touristique et économique

- Saint-Pardoux

Conformément au programme d'aménagement validé en séance plénière d'octobre 2018, les opérations suivantes d'aménagement du site touristique de Saint-Pardoux pourraient être engagées dès 2019 (avant la prochaine saison touristique au titre de la programmation de maintenance et d'amélioration) :

⇒ pour l'ensemble des sites : aménagement de zones barbecues, remplacement des tables de pique-nique et des poubelles, création de plateformes de compostage des déchets verts du site, mise à disposition d'un groupe électrogène mobile et réalisation des raccordements, mise à niveau des sanitaires publics ;

⇒ sur le site de Santrop : début des travaux de construction de l'agrandissement de la maison du Lac, acquisition de casiers non vandalisables, installation de stores pour terrasse, acquisition d'une roulotte de stockage sur le parc acrobatique en hauteur ;

⇒ sur le site de Chabannes : réfection de la salle commune, installation de tables de pique-nique, remplacement du chauffe-eau du camping jeunes, poursuite de la rénovation intérieure des locaux d'hébergement, sanitaire commun, salle d'activités, première tranche de remplacement de menuiserie et de mobilier des chambres, début des études d'adaptation de la base nautique en liaison avec le projet de la passerelle ;

⇒ sur le site de Fréaudour : construction du téléski début 2019 permettant une mise en service pour la saison touristique, mise en service d'une première tranche de rénovation du bâtiment d'accueil et d'amélioration des cheminements, création d'un parking estival sur la zone enherbée, réfection du parking existant.

Au titre de ce programme, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de **2 150 000 €** pour la réalisation de ces opérations et une recette de 50 000 € accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation du téléski à Saint-Pardoux.

- Laboratoire départemental

La réalisation des travaux de mise aux normes des locaux classés P3 destinés aux analyses ANTC (ESB) se poursuit en ce début d'année. Des ajustements en phase chantier ont été nécessaires pour affiner l'adéquation des prestations avec les process d'analyse. Une phase de mise en service (mise à blanc) et d'essai est prévue au printemps pour permettre à ces locaux d'être opérationnels avant l'été. Consécutivement, des travaux d'étanchéité sur la toiture métallique du bâtiment devraient être réalisés à l'été.

Une nouvelle opération concernant l'amélioration de l'éclairage extérieur et l'accueil du public pourrait être engagée pour un montant de 30 000 €.

Pour couvrir les dépenses correspondant à ces opérations sur l'exercice 2019, il s'avèrerait nécessaire d'inscrire **330 000 €** en crédits de paiement.

- Maison départementale de l'ingénierie et de l'habitat

L'Assemblée départementale a décidé, lors de sa séance plénière de juin 2018, d'engager un projet de maison départementale de l'ingénierie et de l'habitat qui regrouperait les principaux opérateurs intervenant sur ces thématiques en Haute-Vienne (ATEC, CAUE, ADIL, AIS,...).

Les contacts en cours avec ces organismes ont confirmé leur intérêt pour ce projet qui se localiserait à proximité de l'école supérieure de professorat, Boulevard de Vanteaux, sur un terrain propriété du Département. Afin de réaliser les premières études géotechniques, les levés topographiques, et d'organiser le concours de concepteurs, il convient d'inscrire au budget départemental une autorisation de programme et des crédits de paiement à hauteur de **50 000 €**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments départementaux est estimé à **1 076 500 €** selon la répartition suivante :

- bâtiments départementaux (loyers, entretien courant des locaux, contrats de maintenance, électricité, combustible...) : 924 000 € ;
- site de Saint-Pardoux : 44 500 € ;
- Châluçet : 30 000 € ;
- garage départemental : 78 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à **427 000 €** selon la répartition suivante :

- recouvrement des loyers et des charges des biens mis à disposition par le Conseil départemental : 337 000 € ;
- cession des certificats d'économies d'énergie : 40 000 € ;
- recouvrement des frais de chauffage et d'éclairage : 50 000 €.

Je sou mets le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du rapport qui vous est présenté.

DECISION

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale en date du 2 avril 2015 donnant délégation au Président du Conseil départemental et à la Commission permanente en matière de gestion du domaine départemental ;

Vu les programmes d'investissements immobiliers relatifs au patrimoine bâti (hors collèges) validés par délibérations de l'Assemblée Départementale en date des 8 février, 21 juin et 16 octobre 2018 ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans la Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver le budget primitif 2019 d'investissement relatif au patrimoine bâti départemental (hors collèges) et les programmes de travaux correspondants y compris les opérations figurant en annexe ;

d'inscrire à cet effet les autorisations de programme détaillées dans le rapport de son Président pour un montant global de 5 155 000 € ;

d'inscrire un montant de 9 240 000 € en crédits de paiement et une recette d'investissement à hauteur de 960 000 € au titre du budget principal ;

d'approuver le budget de fonctionnement pour une dépense de 1 076 500 € et une recette de 427 000 € ;

d'autoriser le Président à prendre toute décision en vue de la réalisation des opérations indiquées dans le rapport, en particulier la désignation des maîtres d'œuvre, le lancement des études et la signature de toutes autorisations administratives nécessaires (demande de permis de construire, d'autorisation de travaux...) ;

d'autoriser le Président à solliciter les subventions de la Région, de l'État et de l'Europe concernant les opérations pouvant être éligibles.

42 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à Mme ACHARD), M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 14 février 2019
Affiché le 14 février 2019
Publié au RAA du Département le 18 février 2019